



**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES PASSÉS SELON UNE PROCEDURE ADAPTÉE**

**« CM 026 Conclusion d'un contrat d'étude et de conseil en assurance »**

2023 - D - 034

Monsieur le Maire ;

- **VU** le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2021 ;
- **CONSIDERANT** que le marché d'assurances responsabilité civile, flotte automobile et risque exposition de la Ville arrive à échéance le 31 décembre 2023,
- **CONSIDERANT** que les marchés d'assurance doivent être renouvelés pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **CONSIDERANT** que le marché des assurances est un secteur spécifique et qu'en conséquence la Ville souhaite se faire assister par un cabinet spécialisé,
- **CONSIDERANT** que pour se faire, une mise en concurrence a été faite entre plusieurs sociétés spécialisées en assurance,
- **CONSIDERANT** que suite à cette mise en concurrence, la Société Protectas, située 1 rue du Château à 35390 Grand Fougeray a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement,
- **CONSIDERANT** que le contrat proposé s'élève à la somme de 3 800 euros H.T.

**DECIDE**

**Article 1** : D'ACCEPTER et de signer le contrat d'étude et de conseil en assurances avec la Société Protectas, située 1 rue du Château à 35390 Grand Fougeray pour un montant global et forfaitaire de 3.800 euros H.T,

**Article 2** : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

**Article 3** : Dit que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 16/03/2023



Le Maire,

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20230316-2023-D-034-CC  
Date de télétransmission : 16/03/2023  
Date de réception préfecture : 16/03/2023